

«L'accès aux études reste la priorité»

Que les dossiers brûlants dans le discours de rentrée du président de l'AGL : Inami, fusion UCL-Saint-Louis, et droits complémentaires.

● **Aline RODRIGUES**

L'année académique 2016-2017 s'annonce quelque peu chargée pour l'UCL. Ce mercredi, le comité AGL (Assemblée générale des étudiants de Louvain-la-Neuve) a exposé son programme académique et Tanguy Massin, président, n'a pas omis les grands dossiers d'actualité dans son discours de rentrée.

1. Quotas fédéraux Inami

Le Conseil d'État a récemment condamné les quotas Inami et, a fortiori, le concours de fin de 1^{re} année de bachelier qui était fondé sur ceux-ci. La ministre de la Santé, Maggie De Block, et le ministre de l'Enseignement,

Jean-Claude Marcourt, s'étaient pourtant accordés à débloquer des numéros Inami supplémentaires en échange de l'instauration de ce concours. «*Notre position sur ce dossier est claire et n'a pas changé : la médecine générale et plusieurs secteurs de la médecine sont en pénurie en Belgique. Le problème des quotas, c'est que l'on veut réglementer l'entrée de ces études et cela n'a pas lieu d'être. Nous refusons de nous enfermer dans un faux débat qui consisterait à préférer un recours. L'accès aux études reste la priorité pour l'AGL*», a indiqué Tanguy Massin.

2. Absorption de Saint-Louis par l'UCL

Au mois de juillet, l'UCL et Saint-Louis ont annoncé vouloir fusionner d'ici un an. Une annonce qui a surpris l'AGL. «*Les discussions ont eu lieu dans le plus grand secret. Nous n'avons pas encore eu de détails concrets. Mais nous suivrons évidemment avec attention ce dossier avec toujours le prisme de l'accessibilité aux études et des bonus qu'il y aurait pour les étudiants.*» L'AGL indique vouloir que le processus d'absorption se fasse de manière démocratique et transpa-

rente et veillera également au respect de la pleine application du décret concernant les supports de cours pour les étudiants boursiers qui est déjà respectée à Saint-Louis.

3. Droits complémentaires des étudiants internationaux

Le décret du 16 juin 2016 autorise désormais les universités à augmenter les droits d'inscription complémentaires dont doivent s'acquitter les étudiants non-européens en plus de leur minerval. «*Ces droits ne pouvaient auparavant être supérieurs au quintuple du minerval, c'est-à-dire 4175€. Désormais, cette somme pourra atteindre 12525€, soit quinze fois le minerval. Nous avons déjà eu des contacts avec le recteur à ce sujet. Nous nous opposons à toute augmentation mais également au principe même des droits complémentaires qui ne servent qu'à attirer un public international socio-économiquement très ciblé. Nous serions plutôt favorables à une ouverture des étudiants internationaux quels qu'ils soient et quels que soient leurs revenus socio-économiques.*» ■

Tanguy Massin, président de l'AGL : «Nous nous opposons à toute augmentation mais également au principe même des droits complémentaires qui ne servent qu'à attirer un public international socio-économiquement très ciblé.»

Enquête sur les students jobistes

Le comité AGL a annoncé également plusieurs projets. Pour le président de l'AGL, la priorité est à « la finalisation de la création d'un cours sur les enjeux sociétaux. Ce cours de 30 heures serait donné par une quinzaine d'intervenants. Une enquête réalisée il y a deux ans, avait démontré les lacunes des étudiants sur les questions d'inégalités sociales, de transition écologique ou de démocratie. »

François-Xavier Lievens, vice-

président enseignement de l'AGL : « L'idée est d'adapter ce cours aux différentes facultés tout en gardant un aspect interdisciplinaire. Nous ne souhaitons cependant pas faire de promesse au niveau des délais mais idéalement, le but serait que le projet aboutisse d'ici l'année prochaine. »

Tanguy Massin : « La condition sociale étudiante est le point privilégié de l'année. Nous nous concentrerons sur deux axes importants : le statut des étudiants

jobistes et l'allègement des critères d'accès aux logements UCL. »

Le Comité AGL réalisera une enquête en collaboration avec la FEF (Fédération des étudiants francophones) auprès des jobistes afin de cibler les problèmes auxquels ils sont confrontés. « Le job d'étudiant peut représenter une pression énorme et souvent les jobistes sont confrontés à des pratiques contraires au droit du travail », a encore ajouté Tanguy Massin. ■ A.R.